L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 8 DECEMBRE 1849.

Imprimé et publié par [illegible] & WEISS, No. 84, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 8 DECEMBRE.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE TRANSMISE A L'ABEILLE.

Baltimore, 7 décembre.

Congrès.

[illegible] des Représentants n'a pas encore [illegible]. Toutes les tentatives [illegible] ont échoué. Chaque [illegible] résultat [illegible]. A la dernière épreuve, Winthrop a reçu cent voix et Cobb [illegible].

Marché de New-York.

[illegible] aux cotons de New-York [illegible] 6, par une baisse de [illegible] cent. Les ventes se sont élevées à [illegible] balles.

Les actions et fonds s'améliorent.

M. Benton [illegible].—M. Benton a de [illegible] au Missouri. Voici ce que M. Atchison, un de ses ennemis les plus [illegible], a publié sur son compte:—"L'honorable sénateur croit-il avoir le monopole des discours publics et des causeries particulières? [illegible] il se trompe étrangement. En fait [illegible] je dois convenir qu'il les trouve facilement [illegible] rapport il n'a pas de rivaux [illegible]. La preuve de ce que j'avance [illegible] de M. Benton [illegible].

Notre vieux sénateur se croit un personnage [illegible]. Qu'il se retire du Sénat et la [illegible] s'apercevra à peine de son absence. Il ne reconnaît pas à la législature le droit de lui dicter une règle de conduite; il ne fait nul cas des ordres qu'il en reçoit. On lui dit de voter contre une mesure tendant à restreindre l'esclavage et de soutenir les principes du compromis du Missouri, il répond qu'on veut dissoudre l'Union. On veut, dit-il, lui arracher l'Etat [illegible] épouvantail, le [illegible] de l'abolition et l'épouvantail du proviso Wilmot.

"Je ne désire pas le moins du monde l'abaissement de l'honorable sénateur, mais je voudrais [illegible] du fardeau des affaires publiques; je voudrais qu'il put se retirer [illegible] pour y terminer ses jours dans le repos."

M. Atchison [illegible] et décoche contre M. Benton les traits acérés. Ceux-ci [illegible] avec avantage, c'est un terrible [illegible] reste pas longtemps sur [illegible] à son tour avec [illegible]. Tant pis pour ceux qui tombent [illegible] déchire et traîne [illegible] aux gémonies. Fier et impérieux, [illegible] provocations le trouvent [illegible] ne tarde pas à se relever [illegible]. L'orage gronde et la foudre [illegible]. M. Benton inspire à ses concitoyens du Missouri [illegible] de frayeur peut-être que d'attraction [illegible] législature le réélut au Sénat des Etats-Unis, qu'en saurait-il? ce sera pas un [illegible] de son succès à la peur?

Théâtre d'Orléans.—La reprise de la *Juive*, [illegible] a attiré aux prix aux artistes [illegible] Théâtre d'Orléans une véritable ovation [illegible] rien n'y a manqué. Le [illegible] seconde représentation [illegible].

Théâtre des Variétés.—On se rappellera [illegible] du théâtre des Variétés [illegible]. Le programme que l'on [illegible] partie de nos colonnes ne [illegible]. Il est composé avec ce [illegible] bon goût qui distinguent M. Placide [illegible] comme directeur promet de ne [illegible] comme acteur. Le chef d'orchestre du théâtre des Variétés est M. Gabici.

[illegible] nationale [illegible] anglaise [illegible] M. P[illegible] engagé que des artistes [illegible] M. G. H. Ward débutera [illegible] grand bien de cette ac[illegible].

Nouveau-Mexique.—On a reçu [illegible] St-Louis des nouvelles de [illegible] territoire de l'Ouest. Le lieutenant [illegible] l'armée américaine [illegible] 14 novembre par des Indiens Kiowas, sur la rivière Colorado. Cet officier [illegible] de l'escorte commandée par le capitaine Marcy et revenait de Santa-Fé.

Des voyageurs arrivés à St-Louis rapportent [illegible] de septembre [illegible] se rendaient en Californie. Les Mormons affluent dans cette province, on les voit chaque jour traverser les plaines par caravanes.

Mutinerie à bord d'un navire des Etats-Unis.—Le dimanche 18 novembre au soir, l'équipage du navire de guerre *Germantown*, [illegible] s'est rendu coupable, dit le *Courrier des Etats-Unis*, d'un acte d'insubordination heureusement fort rare dans les annales [illegible]. Les matelots faisant grand bruit [illegible] et y descendit pour [illegible], mais il lui fut impossible de se faire obéir, et un des mutins s'oublia jusqu'à lever la main sur lui. Attirés par ce conflit, les autres officiers qui se trouvaient à bord, au nombre de sept, descendirent à leur tour, accompagnés de cinq soldats de marine. Mais loin que [illegible] s'apaisât, on accueillit chacune de leurs paroles par une volée de chevillots, dont plusieurs les frappèrent au visage. Voyant que la mutinerie prenait à chaque instant un caractère plus grave, on expédia une embarcation pour demander du renfort au *Pennsylvania* ancré à quelque distance. La perspective d'un prompt et énergique châtiment fit entrer les matelots en eux-mêmes, et un ordre ayant été donné, ils l'exécutèrent sans résistance. Les chefs de cette émeute furent alors mis aux fers, pour attendre leur jugement.

Alabama.—Les journaux locofocos de l'Alabama [illegible] de l'élection de M. Clemens comme sénateur des Etats-Unis. Le colonel King et l'ex-gouverneur Fitzpatrick [illegible], d'anciens serviteurs éprouvés. Ils avaient été désignés comme candidats par une énorme majorité du parti démocrate. A chaque épreuve ils ont reçu plus des trois [illegible] des voix locofocos, et l'un ou l'autre ne [illegible] par scrutin plus de quinze à dix-sept [illegible] démocratiques sur soixante-dix. S'ils vont [illegible] lamentations sur l'échec de l'un de ces candidats, causé, ajoutent les feuilles locofocos de l'Alabama, par l'alliance des whigs avec les mécontents du parti démocrate.

Elections du Mississipi.—On connaît le vote de tous les comtés du Mississipi moins deux, Marion et Wayne. Voici le résultat des retours électoraux: le général Quitman, démocrate, candidat pour le poste de gouverneur, a reçu 31,777 voix; Lea, whig, 22,625 voix. Majorité de Quitman: 9,152 voix. Quant aux candidats pour le Congrès, Thompson, démocrate, a triomphé de son concurrent whig, M. Bradford, dans le 1er district, de 2,389 voix; la majorité de Featherston, démocrate, dans le 2nd district, est de 1058; celle de McWillie, locofoco, dans le troisième district, est de 567 voix; dans le quatrième district, le candidat whig est [illegible] de 4,160 voix de majorité. Voici quelle sera la composition de la législature: Sénat—30 locofocos et 10 whigs; Chambres des Représentants—72 locofocos et 36 whigs.

Le vote officiel de New-York.—Les retours officiels de l'Etat de New-York ont été comptés à Albany le 2[illegible] du mois dernier. Voici le total des voix données: par les whigs—1,615,816, par les locofocos—1,613,927. Ceci, bien entendu, est le vote donné à tous les candidats. La différence en faveur des whigs est de 2,888 voix, ce qui leur donne en moyenne 301 voix de majorité. Les suffrages donnés par les whigs ont été de 16,501 voix inférieurs à ceux qu'a reçus le général Taylor; la diminution est encore plus considérable du côté de nos adversaires; ils ont donné à leurs candidats 33,987 voix de moins que celles obtenues par Cass et Van Buren.

Troubles sur les bords du lac Supérieur.—La rive canadienne du lac Supérieur est en ce moment, dit un journal de New-York, le théâtre d'événements de la nature la plus grave et dont le gouvernement ne doit s'en prendre qu'à lui-même.

La contrée, au dessus du Sault Sainte-Marie, appartenait à la tribu indienne des Chippewas et des O[illegible], à laquelle on n'a jamais songé à parler d'abandon ni d'indemnité: quelques concessions volontaires ont seulement été faites par elle à la compagnie de la baie d'Hudson. Néanmoins, lorsque des recherches minéralogiques eurent amené il y a quelques années la découverte des gisements de cuivre, depuis lors si heureusement exploités, l'administration canadienne, sans prendre nul souci des propriétaires naturels du sol, autorisa diverses exploitations, moyennant une prime versée par les concessionnaires. Les Indiens, après avoir laissé les choses aller ainsi pendant quelque temps, ont songé tout récemment à revendiquer leurs droits: ils ont en conséquence réclamé comme leur appartenant, les sommes reçues pour prix des concessions faites sur leur territoire. Le gouvernement n'ayant pas obtempéré à cette demande, ils ont eu recours à la force: ils se sont mis en marche sur les mines, au nombre de plusieurs centaines, avec un canon dérobé à la compagnie de la baie d'Hudson, et sous les ordres d'un blanc nommé McDonald. A en croire des bruits courants à Toronto, mais évidemment exagérés, ils auraient surpris les mineurs, en auraient tué 150 et auraient fait quatre-vingts prisonniers. Toujours est-il qu'une collision était imminente, et une compagnie de cent hommes expédiée en toute hâte de Toronto arrivera trop tard pour prévenir les premières attaques.

Départ de l'America.—Le steamer *America* est parti le 28 novembre, à midi, du débarcadère de Jersey City, pour Halifax et Liverpool. Il avait à son bord soixante quinze passagers pour l'Europe et une somme de $2,708 en espèces.

☞ Nous sommes requis d'appeler l'attention du public sur la vente de deux-cent soixante-douze lots de terre qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse St-Louis, par N. Vignié, encanteur. Ces terrains sont situés derrière la ville dans cette partie comprise entre le Nouveau Canal et le Canal Carondelet, sont parfaitement desséchés et font face en grande partie aux rues Jackson, Canal, Douane, Bienville, Conti, St-Louis, l'Avenue Hagan, et le Bayou St-Jean. Les améliorations importantes qui doivent être faites sous peu par la compagnie de Navigation donneront une très grande valeur aux propriétés sises dans ce quartier, et assureront d'énormes profits aux spéculateurs. Le crédit est très étendu et la vente sera positive.

LETTRES AU REDACTEUR.

TRAVERSÉE DES FLORIDES.

Deuxième Lettre.

La question de l'établissement d'un abri assuré contre tous les vents qui journellement rendent d'une tenue difficile les rades foraines de la côte, la création d'un port enfin à chaque extrémité du passage, ne saurait être contestable. Il est évident que les époques de navigation sont des plus régulièrement inconstantes et que, pour un bâtiment qui se présentera à l'entrée de la voie pendant la saison d'été, il s'en rencontrera dix, vingt et quelquefois plus pendant l'hiver. Il peut donc, il doit donc arriver que plus d'une fois les bâtiments devront attendre leur tour de passage pendant une ou plusieurs heures. D'une autre part, il arrivera fréquemment que le bâtiment voudra attendre quelque temps avant de déployer sa voilure après la traversée. Il faut donc que tous, d'un côté comme de l'autre, trouvent un refuge assuré dans lequel le navire, battu par les vents, puisse se jeter, dans lequel enfin le bâtiment qui débouche de la voie, puisse attendre une accalmie ou la fin de la tempête. Le port est donc une nécessité impérieuse pour les arrivans comme pour les partans.

Or, le port doit pouvoir contenir une superficie telle que les évolutions des navires y soient aisées, faciles, pour l'entrée comme pour la sortie. Son étendue doit donc être telle qu'une flotille de bâtiments marchands puisse y évoluer en sens contraire. Cet établissement ne saurait donc offrir une surface de *vingt cinq arpents*; surtout si l'on songe qu'il faut une profondeur minimum de 24 pieds, soit 4 brasses. Si l'on devait enceindre une pareille étendue dans un quai de pierres ou de jetées empierrées, la dépense deviendrait énorme et serait à peine couverte par le produit de l'ancrage. Mais heureusement la science est venu combattre la nature, et grâce à l'intelligence des savants, Plymouth, Cherbourg et Cette notamment ont pu agrandir leur port et assurer leur rade contre les tempêtes. Ainsi les sommes énormes englouties à Cherbourg, à Alger, à Portsmouth peuvent être économisées et ce n'est plus par dizaines, par centaines de millions qu'il faut compter. Ici une légère digression dans le domaine de l'hydrodynamique devient indispensable. Nous en élaguerons soigneusement les chiffres pour ne parler que des résultats constatés par l'expérience.

Les hydrographes savent que, sauf le cas des éruptions sous-marines, les eaux de la mer sont tranquilles à une certaine profondeur, quelle que soit du reste l'agitation de la surface. Ainsi ces ouragans, ces effroyables tempêtes au sein desquelles les navires périssent et disparaissent, n'exercent qu'une influence décroissante sur les couches liquides inférieures. Il en résulte dès lors que chacun comprend le mouvement ondulatoire des ondes qui, pressées par le vent, se compriment, fuient, s'élèvent et retombent pour se relever encore. De cet état de chose résulte forcément cette vérité, que, sur un petit espace relativement, les vagues sont moins fortes, moins élevées, et les lacs et les fleuves sont là pour nous en faciliter journellement l'observation. Si donc on trouvait le moyen de couper, sinon d'interrompre complètement, ce mouvement ondulatoire dont la force s'augmente en raison de son étendue antérieure, n'est-il pas évident que réduite à des efforts partiels et non ensemble, la force du vent, l'élévation des vagues s'annulleraient plus ou moins suivant la disposition de l'obstacle? Mais aussitôt l'obstacle est fixe, il ne saurait résister longtemps à l'action minante des eaux; il faudrait donc qu'il ne résistât au choc des vagues que peu à peu et en augmentant sa résistance à mesure que la puissance du mouvement ondulatoire perdrait sa force première.

Or, cet obstacle existe, et depuis plusieurs années l'Angleterre et la France se sont rencontrées en rivales dans le champ de la science. Leur génie a produit le *break-water* de Plymouth, le *brise lames* de Cherbourg et de Cette.

Le problème d'économie et de solidité a donc été résolu et il est facile de construire un port suffisant, sans *engloutissement* dispendieux, à l'aide des brise-lames. Dès lors les navires pouvant trouver une entrée et une sortie sans dangers, les mouvements s'opèreront sans confusion, sans crainte, et, dans plus d'une occasion les capitaines attendront sans inquiétude que l'ouragan ait épuisé sa rage contre le mouvant rempart.

Ces brise-lames sont d'une construction aussi simple qu'économique. Ce sont des *corps morts* de forme prismatique, composés de courtes pièces de bois assemblées à claire-voie, suivant des angles calculés rigoureusement. Des ancres, placées à certaines distances, les maintiennent en leur laissant un certain jeu, et la réunion de ces pièces si fragiles en apparence est l'obstacle puissant qui, se balançant dans les vagues furieuses, leur dit: Vous n'irez pas plus loin ravager l'océan.

C'est à l'homme chargé de veiller à leur construction, de s'assurer de leur placement avec soin; car de lui surtout dépend et la sécurité du port factice et le salut des navires. Il faut avoir vu les effets merveilleux produits par une bonne disposition pour croire à la réalité de la puissance du moyen dont nous parlons. Déjà la France et l'Angleterre en ont reconnu l'efficacité; l'expérience n'est donc plus à faire, hâtons-nous d'en profiter.

J. JACKSON.

Chronique Locale.

Ière Cour de District.—James Dougherty a comparu hier devant cette Cour sous accusation de vol et a été trouvé coupable, mais il a été en même temps recommandé à la clémence de la Cour.—Wm Barlow alias Brown; même décision et même recommandation.—Angelo Bambichi accusé de vol a été acquitté. Bill Eubanks accusé d'avoir introduit sa main dans la poche d'une autre personne a également été acquitté.

A l'Amende.—Cherry Quidlaw accusé d'avoir établi un manège pour exercer des chevaux dans la plaine qui s'étend entre les rues Bienville et Basin, et cela contrairement à une ordonnance expresse. Le recorder a condamné l'accusé à $10 d'amende.

—Perry Lyons a fait hier un affidavit par devant le recorder Génois contre un nommé S. Sampson qu'il accuse de lui avoir enlevé de force une somme de $75 qu'il tenait à la main.

—Richard Kelly, J. Sullivan et J. Macmara ont été envoyés hier par le recorder Génois devant la 1re Cour de district, sous l'accusation d'assaut et batterie sur les officiers Whitemore et Hennessy.

—Giovanni Marco a été arrêté hier dans la 1re Municipalité, sous accusation d'avoir donné asile à une esclave marronne, nommée Caroline et appartenant à M. Welsh. Il attend en prison l'instruction de son affaire.

Vol de sel.—Un drayman nommé André Cleveilin, a été arrêté hier dans la Première Municipalité, ayant sur son dray sept sacs de sel que l'on supposait avoir été volés. Le prisonnier a fait une confession volontaire de la transaction, d'où il résulte qu'il était employé à cet honnête commerce par une tierce personne; déjà vingt-cinq sacs obtenus par des moyens semblables avaient été vendus à une grocerie de la rue St-Philippe. Cette déclaration a conduit à la découverte du voleur en chef. Il paraît que cet habile spéculateur avait engagé trois nègres appartenant à M. Hall et qu'il les avait employés à faire transporter en lieu de sûreté soixante sacs de sel appartenant à M. Pinchon. L'affaire n'a pas encore été examinée.

☞ Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche prochain, 9 du courant, que se fera la bénédiction de la chapelle de l'asile des orphelines, sur la rue du Camp. Les cérémonies commenceront à 9 heures et demie précises. Bien qu'un certain nombre de bancs aient été loués lundi dernier, il en a été réservé plusieurs pour ceux qui désireraient assister aux exercices. Pendant la messe, il se fera une quête pour les orphelines; nous aimons à croire que notre population créole continuera généreusement la belle et bonne œuvre dans l'accomplissement de laquelle elle s'est si noblement jetée en avant.

FEUILLETON.

SUITE DES

Mémoires d'Outre-Tombe.

La Revue.—Licenciement de la garde nationale.—La chambre élective est dissoute.—La nouvelle chambre.—Refus de concours.—Chute du ministère Villèle.—Je contribue à former le nouveau ministère et j'accepte l'ambassade de Rome.

Madame la Dauphine et madame la duchesse de Berry furent insultées en se rendant à la revue; le roi fut généralement bien accueilli; mais une ou deux compagnies de la 6e légion crièrent: "A bas les ministres! A bas les jésuites!" Charles X offensé répliqua: "Je suis venu ici pour recevoir des hommages, non des leçons." Il avait souvent à la bouche de nobles paroles que ne soutenait pas toujours la vigueur de l'action. Son esprit était hardi, son caractère timide. Charles X, en rentrant au château, dit au maréchal Oudinot: "L'effet total a été satisfaisant. S'il y a quelques brouillons, la masse de la garde nationale est bonne; témoignez-lui ma satisfaction." M. de Villèle arriva. Des légions à leur retour avaient passé devant l'hôtel des finances et crié: A bas Villèle! Le ministre, irrité par toutes les attaques précédentes, n'était plus à l'abri des mouvemens d'une froide colère; il proposa au conseil de licencier la garde nationale. Il fut appuyé de MM. de Corbière, de Peyronnet, de Damas et de Clermont-Tonnerre, combattu par M. de Chabrol, l'évêque d'Hermopolis et le duc de Doudeauville. Une ordonnance du roi prononça le licenciement, coup le plus funeste porté à la monarchie avant le dernier coup des journées de juillet. Si à ce moment la garde nationale ne se fût pas trouvée dissoute, les barricades n'auraient pas eu lieu. M. le duc de Doudeauville donna sa démission; il écrivit au roi une lettre motivée, dans laquelle il annonçait l'avenir, que tout le monde, au reste, prévoyait.

Le gouvernement commençait à craindre; les journaux redoublaient d'audace, et on leur opposait par habitude, un projet de censure; on parlait en même temps d'un ministère La Bourdonnaie, où aurait figuré M. de Polignac. J'avais eu le malheur de faire nommer M. de Polignac ambassadeur à Londres malgré ce qu'avait pu me dire M. de Villèle: en cette occasion il vit mieux et plus loin que moi. En entrant au ministère, je m'étais empressé de faire quelque chose d'agréable à Monsieur. Le président du conseil était parvenu à réconcilier les deux frères, dans la prévision d'un changement prochain de règne: cela lui réussit; moi, en m'avisant une fois dans ma vie de vouloir être fin, je fus bête. Si M. de Polignac n'eût pas été ambassadeur, il ne serait pas devenu ministre des affaires étrangères.

M. de Villèle, obsédé d'un côté par l'opposition royaliste libérale, importuné de l'autre par les exigences des évêques, trompé par les prélats consultés, qui étaient eux-mêmes trompés, résolut de dissoudre la chambre élective malgré les trois cents qui lui restaient fidèles. Le rétablissement de la censure précéda la dissolution. J'attaquai plus vivement que jamais; les oppositions s'unirent; les élections des petits collèges furent toutes contre le ministère; à Paris la gauche triompha; sept collèges nommèrent M. Royer-Collard, et les deux collèges où se présenta M. de Peyronnet, ministre, le rejetèrent. Paris illumina de nouveau: il y eut des scènes sanglantes; des barricades se formèrent, et les troupes envoyées pour rétablir l'ordre furent obligées de faire feu: ainsi se préparaient les dernières et fatales journées. Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle du combat de Navarin, succès dont je pouvais revendiquer ma part. Les grands malheurs de la Restauration ont été annoncés par des victoires; elles avaient de la peine à se détacher des héritiers de Louis le Grand.

La chambre des pairs jouissait de la faveur publique par sa résistance aux lois oppressives; mais elle ne savait pas se défendre elle-même: elle se laissa gorger de fournées contre lesquelles je fus presque le seul à réclamer. Je lui prédis que ces nominations vicieraient son principe et lui feraient perdre à la longue toute force dans l'opinion: me suis-je trompé? Ces fournées dans le but de rompre une majorité ont non seulement détruit l'aristocratie en France, mais elles sont devenues le moyen dont on se servira contre l'aristocratie anglaise; celle-ci sera étouffée sous une nombreuse fabrication de toges, et finira par perdre son hérédité, comme la pairie dénaturée l'a perdue en France.

La nouvelle Chambre arrivée prononça son fameux refus de concours: M. de Villèle, réduit à l'extrémité, songea à renvoyer une partie de ses collègues et négocia avec MM Laffitte et Casimir Périer. Les deux chefs de l'opposition de gauche prêtèrent l'oreille: la mèche fut éventée; M. Laffitte n'osa franchir le pas; l'heure du président sonna, et le portefeuille tomba de ses mains. J'avais rugi en me retirant des affaires; M. de Villèle se coucha: il eut la velléité de rester à la chambre des députés; parti qu'il aurait dû prendre, mais il n'avait ni une connaissance assez profonde du gouvernement représentatif, ni une autorité assez grande sur l'opinion extérieure, pour jouer un pareil rôle: les nouveaux ministres exigèrent son bannissement à la Chambre des pairs, et il l'accepta. Consulté sur quelques remplaçans pour le cabinet, j'invitai à prendre M. Casimir Périer et le général Sébastiani: mes paroles furent perdues.

M. de Chabrol, chargé de composer le nouveau ministère, me mit en tête de la liste: j'en fus rayé avec indignation par Charles X. M. Portalis, le plus misérable caractère qui fut oncques, fédéré pendant les Cent Jours, rampant aux pieds de la légitimité dont il parla comme aurait rougi de parler le plus ardent royaliste, aujourd'hui prodiguant sa banale adulation à Philippe, reçut les sceaux. A la guerre, M. de Caux remplaça M. de Clermont-Tonnerre. M. le comte Roy, l'habile artisan de son immense fortune, fut chargé des finances. Le comte de La Ferronays, mon ami, eut le portefeuille des affaires étrangères. M. de Martignac entra au ministère de l'intérieur; le roi ne tarda pas à le détester. Charles X suivait plutôt ses goûts que ses principes: s'il repoussait M. de Martignac à cause de son penchant aux plaisirs, il aimait MM. de Corbière et de Villèle qui n'allaient pas à la messe.

M. de Chabrol et l'évêque d'Hermopolis restèrent provisoirement au ministère. L'évêque, avant de se retirer, me vint voir; il me demanda si je le voulais remplacer à l'instruction publique: "Prenez M. Royer-Collard, lui dis-je; je n'ai nulle envie d'être ministre; mais si le roi me voulait absolument rappeler au conseil, je n'y rentrerais que par le ministère des affaires étrangères, en réparation de l'affront que j'y ai reçu. Or, je ne puis avoir aucune prétention sur ce portefeuille, si bien placé entre les mains de mon noble ami."

Après la mort de M. Mathieu de Montmorency, M. de Rivière était devenu gouverneur du duc de Bordeaux; il travaillait dès lors au renversement de M. de Villèle, car la partie dévote de la cour s'était ameutée contre le ministre des finances. M. de Rivière me donna rendez-vous rue Taranne, chez M. de Marcellus, pour me faire inutilement la même proposition que me fit plus tard l'abbé Frayssinous. M. de Rivière mourut, et M. le baron de Damas lui succéda auprès de M. le duc de Bordeaux. Il s'agissait donc toujours de la succession de M. de Chabrol et de M. l'évêque d'Hermopolis. L'abbé Feutrier, évêque de Beauvais, fut installé au ministère des cultes, que l'on détacha de l'instruction publique, laquelle tomba à M. de Vatimesnil. Restait le ministère de la marine: on me l'offrit; je ne l'acceptai point. M. le comte Roy me pria de lui indiquer quelqu'un qui me fût agréable et que je choisirais dans la couleur de mon opinion. Je désignai M. Hyde de Neuville. Il fallait en outre trouver le précepteur de M. le duc de Bordeaux: le comte Roy m'en parla: M. de Chéverus se présenta tout d'abord à ma pensée. Le ministre des finances courut chez Charles X; le roi lui dit: "Soit: Hyde à la marine; mais pourquoi Chateaubriand ne prend-il lui-même ce ministère? Quant à M. de Chéverus, le choix serait excellent; je suis fâché de n'y avoir pas pensé; deux heures plus tôt, la chose était faite; dites-le bien à Chateaubriand, mais M. Tharin est nommé."

M. Roy me vint apprendre le succès de sa négociation; il ajouta: "Le Roi désire que vous acceptiez une ambassade: si vous le voulez, vous irez à Rome." Ce mot de Rome eut sur moi un effet magique; j'éprouvai la tentation à laquelle les anachorètes étaient exposés dans le désert. Charles X, en prenant à la marine l'ami que je lui avais désigné, faisait les premières avances; je ne pouvais plus me refuser à ce qu'il attendait de moi; je consentis donc encore à m'éloigner. Du moins cette fois l'exil me plaisait: *Pontificum veneranda sedes, sacrum solum.* Je me sentis saisi du désir de fixer mes jours, de l'envie de disparaître (même par cul de renommée) dans la ville des funérailles, au moment de mon triomphe politique. Je n'aurais plus élevé la voix, sinon comme l'oiseau fatidique de Pline, pour dire chaque matin *Ave* au Capitole et à l'aurore. Il se peut qu'il fût utile à mon pays de se trouver débarrassé de moi: par le poids dont je me sens, je devine le fardeau que je deviens pour les autres. Les esprits de quelque puissance qui se rongent et se retournent sur eux-mêmes sont fatigans. Dante met aux enfers des âmes torturées sur une couche de feu.

M. le duc de Laval, que j'allais remplacer à Rome, fut nommé à l'ambassade de Vienne.

EXAMEN D'UN REPROCHE.

Avant de changer de sujet, je demande la permission de revenir sur mes pas et de me soulager d'un fardeau. Je ne suis pas entré sans souffrir dans le détail de mon long différend avec M. de Villèle. On m'a accusé d'avoir contribué à la chute de la monarchie légitime; il me convient d'examiner ce reproche.

Les événements arrivés sous le ministère dont j'ai fait partie ont une importance qui le lie à la fortune commune de la France; il n'y a pas un Français dont le sort n'ait été atteint du bien que je puis avoir fait, du mal que j'ai subi. Par des affinités bizarres et inexplicables, par des rapports secrets qui entrelacent quelquefois de hautes destinées à des destinées vulgaires, les Bourbons ont prospéré tant qu'ils ont daigné m'écouter, quoique je sois loin de croire, avec le poëte que mon *éloquence a fait l'aumône à la royauté*. Sitôt qu'on a cru devoir briser le roseau qui croissait au pied du trône, la couronne a penché, et bientôt elle est tombée: souvent, en arrachant un brin d'herbe, on fait crouler une grande ruine.

Ces faits incontestables, on les expliquera comme on voudra; s'ils donnent à ma carrière politique une valeur relative qu'elle n'a pas d'elle-même, je n'en tirerai point vanité; je ne ressens point une mauvaise joie du hasard qui mêle le nom d'un jour aux événemens des siècles. Qu'elle qu'ait été la variété des accidents de ma course aventureuse, où que les noms et les faits m'aient promené, le dernier horizon du tableau est toujours menaçant et triste.

.... Juga coepta moveri
Silvarum, visaeque canes ululare per umbram.

Mais si la scène a changé d'une manière déplorable, je ne dois, dit-on, accuser que moi-même: pour venger ce qui m'a semblé une injure, j'ai tout divisé, et cette division a produit en dernier résultat le renversement du trône. Voyons.

M. de Villèle a déclaré qu'on ne pouvait gouverner ni avec moi ni sans moi. Avec moi, c'était une erreur; sans moi, à l'heure où M. de Villèle disait cela, il disait vrai, car les opinions les plus diverses me composaient une majorité.

M. le président du conseil ne m'a jamais connu. Je lui étais sincèrement attaché: je l'avais fait entrer dans son premier ministère, ainsi que le prouvent le billet de remerciment de M. le duc de Richelieu et les autres billets que j'ai cités. J'avais donné ma démission de plénipotentiaire à Berlin, lorsque M. de Villèle s'était retiré. On lui persuada qu'à sa seconde rentrée dans les affaires, je désirais sa place. Je n'avais point ce désir. Je ne suis point de la race intrépide, sourde à la voix du dévoûment et de la raison. La vérité est que je n'ai aucune ambition; c'est précisément la passion qui me manque, parce que j'en ai une autre qui me domine. Lorsque je priais M. de Villèle de porter au Roi quelque dépêche importante, pour m'éviter la peine d'aller au château, afin de me laisser le loisir de visiter une chapelle gothique dans la rue Saint-Julien-le-Pauvre, il aurait été bien rassuré contre mon ambition, s'il eût mieux jugé de ma candeur puérile ou de la hauteur de mes dédains.

Rien ne m'agréait dans la vie positive, hormis peut-être le ministère des affaires étrangères. Je n'étais pas insensible à l'idée que la patrie me devrait, dans l'intérieur la liberté, à l'extérieur l'indépendance. Loin de chercher à renverser M. de Villèle, j'avais dit au Roi: "Sire, M. de Villèle est un président plein de lumières; Votre Majesté doit éternellement le garder à la tête des conseils."

M. de Villèle ne le remarqua pas: mon esprit pouvait tendre à la domination, mais il était soumis à mon caractère; je trouvais plaisir dans mon obéissance, parce qu'elle me débarrassait de ma volonté. Mon défaut capital est l'ennui, le dégoût de tout, le doute perpétuel. S'il se fût rencontré un prince qui, me comprenant, m'eût retenu de force au travail, il avait peut-être quelque parti à tirer de moi; mais le ciel fait rarement naître ensemble l'homme qui veut et l'homme qui peut. En fin de compte, est-il aujourd'hui une chose pour laquelle on voulût se donner la peine de sortir de son lit? On s'endort au bruit des royaumes tombés pendant la nuit, et que l'on balaye chaque matin devant notre porte.

D'ailleurs, depuis que M. de Villèle s'était séparé de moi, la politique s'était dérangée: l'ultracisme contre lequel la sagesse du président du conseil luttait encore l'avait débordé. La contrariété qu'il éprouvait de la part des opinions intérieures et du mouvement des opinions extérieures le rendait irritable: de là la presse entravée, la garde nationale de Paris cassée, etc. Devais-je laisser périr la monarchie, afin d'acquérir le renom d'une modération hypocrite aux agnets? Je crus très sincèrement remplir un devoir en combattant à la tête de l'opposition, trop attentif au péril que je voyais d'un côté, pas assez frappé du danger contraire. Lorsque M. de Villèle fut renversé, on me consulta sur la nomination d'un autre ministère. Si l'on eût pris, comme je le proposais, M. Casimir Perier, le général Sébastiani et M. Royer-Collard, les choses auraient pu se soutenir. Je ne voulus point accepter le département de la marine, et je le fis donner à mon ami M. Hyde de Neuville; je refusai également deux fois l'instruction publique; jamais je ne serais rentré au conseil sans être le maître. J'allai à Rome chercher parmi les ruines mon autre moi-même, car il y a dans ma personne deux êtres distincts, et qui n'ont aucune communication l'un avec l'autre.

J'en ferai pourtant loyalement l'aveu, l'excès du ressentiment ne me justifie pas selon la règle et le mot vénérable de vertu, mais une vie entière me sert d'excuse.

Officier au régiment de Navarre, j'étais revenu des forêts de l'Amérique pour me rendre auprès de la légitimité fugitive, pour combattre dans ses rangs contre mes propres lumières, le tout sans conviction, par le seul devoir du soldat. Je restai huit ans sur le sol étranger, accablé de toutes les misères.

Ce large tribut payé, je rentrai en France en 1800. Bonaparte me rechercha et me plaça; à la mort du duc d'Enghien, je me dévouai de nouveau à la mémoire des Bourbons. Mes paroles sur le tombeau de Mesdames à Trieste ranimèrent la colère du dispensateur des empires; il menaça de me faire sabrer sur les marches des Tuileries. La brochure *De Bonaparte et des Bourbons* valut à Louis XVIII, de son aveu même, autant que cent mille hommes.

A l'aide de la popularité dont je jouissais alors, la France anticonstitutionnelle comprit les institutions de la royauté légitime. Durant les Cent Jours, la monarchie me vit auprès d'elle dans son second exil. Enfin, par la guerre d'Espagne, j'avais contribué à étouffer les conspirations, à réunir les opinions sous la même cocarde, et à rendre à notre canon sa portée. On sait le reste de mes projets: reculer nos frontières, donner dans le nouveau monde des couronnes nouvelles à la famille de saint Louis.

Cette longue persévérance dans les mêmes sentiments méritait peut-être quelques égards. Sensible à l'affront, il m'était impossible de mettre aussi de côté ce que je pouvais valoir, d'oublier tout à fait que j'étais le restaurateur de la religion, l'auteur du *Génie du Christianisme*.

Mon agitation croissait nécessairement encore à la pensée qu'une mesquine querelle faisait manquer à notre patrie une occasion de grandeur qu'elle ne retrouverait pas. Si l'on m'avait dit: "Vos plans seront suivis; on exécutera sans vous ce que vous avez entrepris", j'aurais tout oublié pour la France. Malheureusement j'avais la croyance qu'on n'adopterait pas mes idées; l'événement l'a prouvé.

J'étais dans l'erreur peut-être, mais j'étais persuadé que M. le comte de Villèle ne comprenait pas la société qu'il conduisait, je suis convaincu que les solides qualités de cet habile ministre étaient inadéquates à l'heure de son ministère: il était venu trop tôt sous la restauration. Les opérations de finances, les associations commerciales, le mouvement industriel, les canaux, les bateaux à vapeur, les chemins de fer, les grandes routes, une société matérielle qui n'a de passion que pour la paix, qui ne rêve que le comfort de la vie, qui ne veut faire de l'avenir qu'un perpétuel aujourd'hui, dans cet ordre de choses, M. de Villèle eût été roi. M. de Villèle a voulu un temps qui ne pouvait être à lui, et, par honneur, il ne veut pas d'un temps qui lui appartient. Sous la restauration, toutes les facultés de l'âme étaient vivantes; tous les partis rêvaient de réalités ou de chimères; tout, avançant ou reculant, se heurtait en tumulte; personne ne prétendait rester où il était; la légitimité constitutionnelle ne paraissait à aucun esprit ému le dernier mot de la république ou de la monarchie. On sentait sous ses pieds remuer dans la terre des armées ou des révolutions qui venaient s'offrir pour des destinées extraordinaires. M. de Villèle était éclairé sur le mouvement; il voyait croître les ailes, qui, poussant à la nation, l'allaient rendre à son élément, à l'air, à l'espace, immense et légère qu'elle est. M. de Villèle voulait retenir cette nation sur le sol, l'attacher en bas, mais il n'en eut jamais la force. Je voulais, moi, occuper les Français à la gloire, les attacher en haut, essayer de les mener à la réalité par des songes: c'est ce qu'ils aiment.

Il serait mieux d'être plus humble, plus prosterné, plus chrétien. Malheureusement je suis sujet à faillir, je n'ai point la perfection évangélique: si un homme me donnait un soufflet, je ne tendrais pas l'autre joue.

Eussé-je deviné le résultat, certes je me serais abstenu; la majorité qui vota la phrase sur le refus de concours ne l'eût pas votée si elle eût prévu la conséquence de son vote. Personne ne désirait sérieusement une catastrophe, excepté quelques hommes à part. Il n'y a eu d'abord qu'une émeute, et la dignité seule l'a transformée en révolution; le moment est venu, elle a manqué de l'intelligence, de la prudence, de la résolution qui la pouvaient encore sauver. Après tout, c'est une monarchie tombée; il en tombera bien d'autres, je ne lui devais que ma fidélité, elle l'aura à jamais.

Dévoué aux premières adversités de la monarchie, je me suis consacré à ses dernières infortunes: le malheur me trouvera toujours pour second. J'ai tout renvoyé, places, pensions, honneurs; et, afin de n'avoir rien à demander à personne, j'ai mis en gage mon cercueil. Juges austères et rigides, vertueux et infaillibles royalistes, qui avez mêlé un serment à vos richesses, comme vous mêlez le sel aux viandes de votre festin pour les conserver, ayez un peu d'indulgence à l'égard de mes amertumes passées, je les expie aujourd'hui à ma manière, qui n'est pas la vôtre. Croyez-vous qu'à l'heure du soir, à cette heure où l'homme de peine se repose, il ne sent pas le poids de la vie, quand ce poids lui est rejeté sur les bras? Et cependant j'ai pu ne pas porter le fardeau, j'ai vu Philippe dans son palais, du 1er au 6 août 1830, et je le raconterai en son lieu; il n'a tenu qu'à moi d'écouter des paroles généreuses.

Plus tard, si j'avais pu me repentir d'avoir bien fait, il m'était encore possible de revenir sur le premier mouvement de ma conscience. M. Benjamin Constant, homme si puissant alors, m'écrivait le 20 septembre: "J'aimerais bien mieux vous écrire sur vous que sur moi, la chose aurait plus d'importance. Je voudrais pouvoir vous parler de la perte que vous faites essuyer à la France entière en vous retirant de ses destinées, vous qui avez exercé sur elle une influence si noble et si salutaire! Mais il y aurait indiscrétion à traiter ainsi des questions personnelles, et je dois, en gémissant comme tous les Français, respecter vos scrupules."

Mes devoirs ne me semblant point encore consommés, j'ai défendu la veuve et l'orphelin, j'ai subi les procès et la prison que Bonaparte, même dans ses plus grandes colères m'avait épargnés. Je me présente entre ma démission à la mort du duc d'Enghein et mon cri pour l'enfant dépouillé; je m'appuie sur un prince fusillé et sur un prince banni; ils soutiennent mes vieux bras entrelacés à leurs bras débiles: royalistes, êtes-vous aussi bien accompagnés?

Mais plus j'ai garotté ma vie par les liens du dévoûment et de l'honneur, plus j'ai échangé la liberté de mes actions contre l'indépendance de ma pensée; cette pensée est rentrée dans sa nature. Maintenant, en dehors de tout, j'apprécie les gouvernemens ce qu'ils valent. Peut-on croire aux rois de l'avenir? faut-il croire aux peuples du présent? L'homme sage et inconsolé de ce siècle sans conviction ne rencontre un misérable repos que dans l'athéisme politique. Que les jeunes générations se bercent d'espérances: avant de toucher au but, elles attendront de longues années; les âges vont au nivellement général, mais ne hâtent point leur marche à l'appel de nos désirs: le temps est une sorte d'éternité appropriée aux choses mortelles; il compte pour rien les races et leurs douleurs dans les œuvres qu'il accomplit.

Il résulte de ce qu'on vient de lire que si l'on avait fait ce que j'avais conseillé, que si d'étroites envies n'avaient préféré leur satisfaction à l'intérêt de la France, que si le pouvoir avait mieux apprécié les capacités relatives, que si les cabinets étrangers avaient jugé, comme Alexandre, que le salut de la monarchie française était dans des institutions libérales; que si ces cabinets n'avaient point entretenu l'autorité rétablie dans la défiance du principe de la charte, la légitimité occuperait encore le trône. Ah! ce qui est passé est passé! on a beau retourner en arrière, se remettre à la place que l'on a quittée, on ne retrouve rien de ce qu'on avait quitté: hommes, idées, circonstances, tout s'est évanoui.

CHATEAUBRIAND.

(*A continuer.*)

Décédée hier matin à onze heures, Mme LOUIS BOULIGNY, née d'Avezac. Son corps est exposé chez M. G. J. Daron, No. 214, rue du Canal, entre les rues Basin et Franklin.

Les amis et connaissances de la famille et de la famille Daron, sont priés, sans autre invitation, à assister à son enterrement qui aura lieu cet après-midi à 4 heures.

Avis aux confiseurs!

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention du public sur la vente de cartonnages pour étrennes qui aura lieu aujourd'hui, à dix heures, au Magasin d'encan, No. 20, Vieille Levée, par Bernard Turpin.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 7 décembre 1849.

Les marchés ont été assez animés cette semaine. Le coton a été en bonne demande à des prix très fermes et les sucres et mélasses ont également partagé cette activité. Les marchés aux provisions et céréales ont au contraire été assez plats.

Les avis du steamer Niagara, parti de Liverpool le 21 du mois dernier, sont maintenant dûs.

La journée de samedi dernier a été pluvieuse, mais depuis cette époque le temps a été magnifique.

COTON.—Arrivé depuis le 30 dernier, de Louisiane et Mississipi, 16,804 balles.—Tennessee, 3,430—Arkansas, 795—Mobile, 156—Floride, 394—Texas, 117—ensemble, 23,736 balles. Expédié dans le même temps pour Liverpool, 3,317 balles—Havre, 2,476—Marseille, 165—Bordeaux, 166—Barcelonne, 867 New-York, 240—Boston, 329—Philadelphie, 400—Baltimore, 30—ensemble, 8,501 balles—ce qui fait une addition au stock de 15,235 balles, et laisse en main y compris tout ce qui est à bord des navires non expédiés ce jour, un stock de 139,086 balles.

ETAT DU COTON

Stock en main au 1er sept. 1849		12,791
Arrivé la semaine dernière	23,736	
Arrivé antérieurement	230,892	
		267,419
		[illegible]
Expédié la semaine dernière	8,501	
Expédié antérieurement	128,263	
		136,764
		139,086

Le marché au coton s'est ressenti de l'amélioration sensible qui règne dans les affaires en général. Les chargeurs se sont montrés et ont acheté assez librement à la hausse; en conséquence cet article se trouve placé dans une situation plus florissante aujourd'hui qu'il ne l'avait été depuis quelque temps. Les ventes de la semaine ont été comme suit: Samedi, 2,500 balles—Lundi, [illegible]—Mardi, [illegible]—Mercredi, 7,000—Hier, 10,000 et 5,000 aujourd'hui, formant un total de 41,000 balles. Les acheteurs de tous les pays ont participé à ces opérations et les prix se ferment à [illegible] au-dessus des cours de la semaine dernière. Nous altérons nos cotes en conséquence.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi

Inférieur	8⅝ @ 9⅛
Ordinaire	9⅝ @ 10⅛
Middling	10⅛ @ 10½
Good Middling	10⅝ @ —
Middling Fair	11 @ —
Fair	11½ @ —
Fully Fair	— @ —
Good Fair	— @ —
Good and Fine	— @ —

TABAC—Arrivé depuis le 30 dernier, 116 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Brême, 743 boucauts—Marseille, 91—New York, 200—Boston, 8—Philadelphie, 8—Baltimore, 50—ensemble, 1,190 boucauts. Stock en magasin et à bord des navires 7,353 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1849		13,293
Arrivé la semaine dernière	116	
Arrivé antérieurement	6,064	
		6,180
		19,473
Expédié la semaine dernière	1,190	
Expédié antérieurement	10,930	
		12,120
		7,353

Ce marché est toujours très ferme, mais le peu d'approvisionnement empêche les affaires de prendre toute l'extension qu'elles pourraient acquérir s'il en était autrement. Les ventes n'ont été que de 500 boucauts, comprenant 40 boucauts admis et refusé à 5⅛ cts—71 do @ 6⅜—33 admis @ 6⅝—8 do @ 7—98 do @ 6⅝—31 do @ 6⅛—90 do @ 6⅜—74 do @ 6—14 do @ 6⅞—12 refusé @ 5⅞ cts la liv. Nous cotons comme précédemment—Lugs, 3 @ 4⅝ cts, inférieures @ communes, 5 @ 5⅛—fair @ fine, 5⅝ @ 6⅞—choix et feuilles de cigares, 7 @ 9 cts la liv.

SUCRE—Ce marché a été très animé cette semaine, cependant les arrivages considérables qui ont eu lieu ont décidé les détenteurs à supporter une légère baisse. Les ventes ont été de 4 000 boucauts, la plus grande partie prise pour le Nord et le reste pour l'Ouest. Nous cotons: Inférieur, 2⅝ @ 3⅛—Commun, 3⅜ @ 3¾—Fair, 3⅞ @ 4⅛—Prime, 4¼ @ 4⅜—Choix, 4⅝ @ 5 cts la livre. Nous n'avons eu connaissance d'aucune vente sur plantation.

MÉLASSE—La demande est toujours très animée et les ventes de la semaine s'élèvent à 6,000 barils de 20½ @ 20¾ cts le gallon. Le prix en demeure est, cependant depuis hier, le cours le plus ferme. La plus grande partie des transactions a eu lieu pour le Nord. Nous remarquons une vente de 25,000 gallons faite sur plantation à 16 cts le gallon.

FARINE—Les arrivages qui ont eu lieu font tendre cet article à la baisse. Les ventes de la semaine s'élèvent à 11,500 barils et les cours à la clôture du marché sont—Ohio, marques ordinaires, $4 90 @ $4 95—do marques favorites d'expédition, $5 @ $5 10—Illinois et marques extra, $5 12½ @ $5 50.

CEREALES—Les ventes de maïs ont à peu près balancé les arrivages. Environ 30,000 sacs ont changé de mains à 50 cts pour les bons lots de chargements, 51 @ 52 cts pour le premier choix et 45 @ 48 cts le boisseau pour les qualités inférieures. L'avoine est en bonne demande et les cours ont haussé—L'Ohio vaut 38 @ 41 cts le boisseau et le St-Louis, 43 @ 44 cts. Pas de ventes de blé. Le son se vend 80 @ 87½ cts les 100 livres, ce qui est une hausse.

GRAISSE—Le peu d'importance des arrivages et l'activité de la demande ont fait hausser cet article. Les ventes de la semaine s'élèvent à 500 barils et 6,000 barillets pris de 6⅛ @ 6⅞ cts, bien que la plus grande partie des barillets aient été faits de 6⅜ @ 6⅝ cts la liv.

PORC—La demande de porc a été très animée cette semaine, mais la faiblesse du stock a restreint les opérations à 1,000 barils, différentes qualités—Mess, $10 75 @ $11—Prime, $8 75 @ $9 et M. O. $8 50 @ $9. Le stock à l'inspection du 1er courant s'élevait à 4,995 barils—le 1er novembre il était de 16,744. Le stock actuel se compose comme suit—Mess, 1,398 barils—M. O. 734—Prime mess, 56—Prime, 937—Rumps, 1,365—Prime mous, 148—Inférieur et avarié, 947.

LARD SALE—La demande était limitée au commencement de la semaine, mais depuis quelques jours elle a pris de l'extension et les prix ont acquis plus de fermeté. Les plats cotés valent maintenant 4⅝ @ 5¼ cts, cependant on éprouve de la difficulté à trouver de bons lots de Cincinnati aux premiers de ces prix—Les épaules peuvent être cotées 3¾ @ 4⅛ cts la liv.—Le jambon est demandé de 7 @ 8½ cts pour l'ordinaire et 9 @ 12 cts la liv. pour l'enveloppé et choix extras.

BOEUF—Ce marché est toujours inactif et l'approvisionnement est plus que suffisant à la demande. Nous cotons—Mess, $10 50 @ $11 le baril et le prime, $6 50. Le stock à l'inspection du 1er courant comprenait 97 tierces—2,447 barils et 43 demi barils, savoir: 97 tierces prime mess—713 barils et 343 demi-barils do—156 barils et 115 do M. O.—1,651 barils prime et 367 do B. bœuf.

CAFE—La demande de café de Rio a été modérée, mais les prix sont les mêmes; les ventes de la semaine s'élèvent à 4,000 sacs de 10½ @ 10¾ cts pour le vieux et 11⅜ @ 11¾ cts la liv. pour le nouveau. Un chargement de 3,900 sacs est arrivé de Baltimore depuis notre dernière revue.

SEL—Les transactions de sel de Liverpool ont toutes été faites de sacs de marine: commun, $1 5; fin livre, $1 25 cts le sac. Un chargement de 22,000 boisseaux des Iles Turques a été vendu à livrer à des conditions particulières et 8,000 boisseaux [illegible] à 22 cts le sac.

RIZ—Ce marché est le même quant aux prix, cependant une plus grande activité s'y manifeste. Les cours sont: Riz, nouvelle récolte, 3½ @ 3¾ cts; ancienne do, 3⅛ @ 3½ cts la liv.

BEURRE ET FROMAGE—La demande a été limitée, mais les prix sont les mêmes. Nous cotons:—Beurre de l'Ouest, 8 @ 16 cts la liv—Fromage, 6⅛ @ 7⅛ cts la livre, suivant la qualité.

CHANDELLES—New-Bedford & Nantucket se vendent 38 @ 40 cts la liv.—Etoile, 24 @ 25½ cts la livre.

SUIF—Pas de ventes.

WHISKEY—La rareté des arrivages a occasionné une hausse sur cet article. Les ventes s'élèvent à 1,700 barils à 23 @ 23½ cts le gallon pour le rectifié, cependant quelques petits lots ont été vendus à 23⅝ @ 24 cts le gallon. Le commun peut être coté de 24⅝ @ 25 cts. Une vente Dexter's a eu lieu à 26 cts le gallon.

CHANVRE—Pas de ventes; les cours sont nominaux.

PLOMB—Les arrivages sont tous pour l'exportation et nous n'avons aucune vente à signaler.

CHAUX—Environ 4,000 barriques Thomaston ont été vendues à $1 comptant. Cet article vaut de seconde mains $1 20 @ $1 25.

SACS EN PITRE—Il s'est vendu cette semaine environ 100,000 sacs en lattes de 2½ boisseaux à 10½ cts chaque.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE—Cet article est de plus en plus plat, et les prix tendent conséquemment à la baisse. Les quelques transactions de la semaine ont eu lieu de 15 @ 15½ cts la yarde pour la corde, cependant on peut acheter des lots ordinaires de 14 @ 14½ cts comptant. La corde peut être cotée de 6⅛ @ 7½ cts la livre, suivant la qualité et les conditions.

FRET—Le fret a été plus animé cette semaine. Huit navires ont été pris pour Liverpool à ⅞ d.—Un pour Glasgow au même taux—Une barque pour Londres avec du tabac à 3d a. 6 d.—8 navires pour Gênes à 1 c—1 pour le Havre à 13/16 cts—et 3 pour l'Europe à des conditions non-publiques. Le taux pour le cabotage a été chargé de $1 50 @ —; pour Boston, $1 75 et un pour New York, $1 75 @ $1 30 par balles.

CHANGE—Le change étranger est peu demandé et les taux sont un peu plus faibles. Nous cotons:—Sterlings, 107 @ 108¾ pour cent de prime—France, de 5f 31¼ @ 5f 35—Traites sur New York, @ 60 jours, 1¼ @ 2 pour cent d'escompte—A vue, ¼ pour cent de prime.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Telegraph, Morgan, pr Chagres.
Steamer Mobile, Button, pr Mobile.
Navire Berlin, Smith, pr Liverpool.
James Corner, Corner, pr Liverpool.
Anna Rich, Burwell, pr Boston.
Barque Louisiana, Emery, pr San Francisco.
Goelette George Lincoln, Rogers, Brazos Santiago.
Adeline Lodge, pr San Francisco.
Atreveda, Pruon, pr Tabasco.

—ARRIVÉS.—

Navire Caspian, Torrey, de Gibraltar.
Lucas, Oaterbridge, de Philadelphie.
Forest Queen, Lovett, de Bath (Me.)
Consul, Smith, de Liverpool.
Barque K Wright Jr, Pettie, de Rio Janeiro.
Robert Morrison, Freet, de Cardiff.
Isabella, Ryner, de Preston (Ang.)
Amable Rosa, Ferrer, de Barcelone.
Brick Alison Cooper, Giles, de Matanzas.
Union, [illegible], de Baltimore.
Lyon, Gilmartin, de Bordeaux.
Chinchilla, Haskell, de Ellsworth (Me).
[illegible], Bacon, de Gênes.
Caroline, Loring, de Matanzas.
Goelette Oregon, Treute, de Tampico.

—STEAMERS.—

Andrew Jackson, Eckert, de St Louis.
Duchess, Wade, de Cincinnati.
J T Doswell, Kimball, de Grand Ecore.
Gen Worth, Muir, de Lac Providence.
Natchez, Leathers, de Hard Times.
Eliza, Landry, de Bâton Rouge.
Planter, Wells, de Grenada.
Woodsman, Ankrim, de Minden.
Mary Foley, Dalferes, de Lafourche.
Belle of the West, James, de Cincinnati.
J B Stone, Green, de Ouachita.
Amozia, McBride, de St Louis.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.
Niagara, pour Boston .... 24 Novembre
D'AMERIQUE.
Niagara, de Boston .... 19 Decembre

AVIS.

NOUVELLE-ORLÉANS, LE 7 DÉCEMBRE 1849.

Monsieur le Rédacteur,

Comme depuis l'arrivée du trois mâts l'Amerlia dans notre port il n'a été question que de la conduite tenue par les marins et les passagers de ce navire durant le voyage qu'il vient d'effectuer, et que l'opinion publique a toujours été en suspend sur le jugement qu'elle devait tenir sur l'acte d'accusation, qui a été fait comparaître devant la Cour Criminelle des Etats-Unis soient l'équipage comme révoltés, soient les passagers comme voleurs; il est temps que la vérité brille. C'est pourquoi nous vous adressons la présente lettre, afin d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans, et du monde entier, l'innocence des accusés et de démasquer l'ignoble conduite, les mensonges et les calomnies, avancés par le CAPITAINE JULES DU BUISSON, par devant la Haute Cour Criminelle du gouvernement américain.

Lundi dernier 3 décembre, l'honorable commissaire Baldwin acquittait comme innocents du crime de révolte à bord, M. C. Warham deuxième capitaine du bâtiment et MM. Lewis Laud, Louis Lally et Robert Br[illegible] à bord.

Aujourd'hui 7 décembre, l'honorable commissaire Baldwin déclarant innocents et renvoyait hors de cause M. C. Warham deuxième capitaine du navire, M. Laurent Ulter, Al. Fillion, D. Smidt, C. Reymond et J. Michel passagers de l'Amerlia comme étant faussement accusés de vol à bord, pendant l'embouquage du bâtiment.

Tant qu'au malheureux M. J. Klauss, autre passager, accusé de vol, l'effet que lui ont produit son arrestation et son incarcération, lui ont occasionné une attaque d'apoplexie de laquelle il est mort instantanément après quatre jours de détention dans la prison de la paroisse.

Recevez, M. le rédacteur, &c.,

(Signé) J. MIGNOLET. J. BOUTEILLOT. [illegible]

8 déc—1

VOLÉ—Il a été volé de chez le soussigné, à l'encoignure des rues Marais et St-Philippe, une bourse rouge contenant $30 dont $3 en billets de banque et un check sur la banque de l'Etat, tiré par A. Chiapella de $160; plus un billet de [illegible] R. Grandmont de $125 et quelques vieux billets de loterie. Une récompense libérale sera donnée à celui qui fera connaître le voleur ou rapportera les objets à HENRY TRAIN, Bureau, rue Condé, entre Dumaine et St Philippe près du juge Bertin. ☞ Le paiement du check a été arrêté. 8 déc—3

MAGASIN DE TAPISSIER, RUE CONTI, ENTRE CHARTRES ET ROYALE. *Par cause de maladie.*

A VENDRE pour cause de maladie, un fond de magasin de tapissier bien achalandé et pourvu de marchandises et ustensiles nécessaires pour tout ce qui concerne cette partie. Les conditions seront avantageuses. S'adresser rue Conti, No. 88. 8 déc

A LOUER—Une maison à étage, briquetée entre poteaux, avec un grand jardin fruitier, etc., située sur le chemin du Bayou. Cette propriété appartenait autrefois à M. Blanc, et faisant face au Bayou St Jean entre les rues Dumaine et St Philippe. S'adresser à l'encoignure des rues Cirque et Girod. 8 déc—3 P. BOISSEAU.

CAFE DE LA HAVANE—100 sacs à vendre par B. VALLS, 37 Commune. 6 déc

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses blanc et jaune, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 6 déc

EN déchargement du navire Massachusetts de Bordeaux 79 barriques vin rouge St-Estèphe, 25 do do St-Julien. A vendre par V. & E. MAIGNAN, 85 et 87, rue St Louis. 8 déc

EN déchargement du brick Presto, de Bordeaux 900 caisses vin rouge St Julien; A vendre par V. & E. MAIGNAN, 85 et 87, rue St Louis. 8 déc

EN débarquement du brick San Giovanni, de Gênes, 600 caisses vermicelle extra; 600 do macaroni; 100 paniers huile, bouteilles de 24 onces, [illegible] do en demi-bouteilles; 30 barriques vin rouge de Betfort; 4 caisses [illegible]; 30 saucissons; 4 meules fromage de Parmesan; 100 paniers figues sèches de Naples, 3 caisses citrons candis; 10 estagnons eau de fleur d'oranger; 150 caisses citrons de Gênes, 30 tables de marbre, 4 baignoires en marbre; 100 mortiers do; 2 caisses pistaches pour les confiseurs. A vendre par D. LANATA, 9 & 19, Jefferson. 8 déc

Vermicelle et Macaroni.

200 caisses vermicelle et macaroni en débarquement du brick Gianbatista, de Gênes, et à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St Louis. 8 déc

BOTTES BRODEQUINS, SOULIERS—965 caisses actuellement en déchargement des navires Rashus, Abalina et Nestoran, à vendre par G. W. DUNBAR, 30, rue Douane. 7 déc

A VENDRE en débarquement du navire Emblem: 200 caisses eau de fleurs d'orangers triple. 30 estagnons do do do. 90 cuveaux fromage de Gruyère. 200 fromages tête de More. 40 corbeilles vermicelli et macaroni. 96 caisses figues sèches de Salerne. 25 barriques vin rouge Bellefort. 100 mortiers en marbre, diverses grandeurs. 1 jarre contenant 50 boîtes dattes fraîches. Par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 6 déc—6f

A VENDRE—Une maison en briques à deux étages, située rue des Remparts, entre Bienville et Conti. Le lot mesure environ 26 pieds de face par 106 pieds de profondeur. Pour les conditions s'adresser à CHARLES ODIER & Co., 89, rue de la Commune. 6 déc—15f

A VENDRE—Une maison en bois située rue Mandeville, entre les rues Moreau et Victoire. Le lot mesure environ 21 pieds de face par 95 pieds de profondeur. Pour les conditions s'adresser à CHARLES ODIER & Co, 89, rue Commune. 6 déc—15f

CHAUX—3,000 barils chaux fraîche de Thomaston, en débarquement de la barque A. H. Kimball et du brick Zenobia, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins. 6 déc

CIMENT—1,000 barils de Newark & Rosendall, en débarquement du navire Avalanche; 2,000 barils do et 1,000 barils Nelson & Brown Rosendall; 200 barils Louisville et 200 do ciment Romain, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins. 6 déc

CIGARES DE LA HAVANE—34,300, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune. 8 déc

GRAINS pour oiseaux en barils et demi barils, à vendre par B. VALLS, 37, rue de la Commune. 6 déc

CIGARES DE LA HAVANE—80,000 cigares regalias, en déchargement du brick Selima, et à vendre par J. M. CABALLERO, 38, Vieille Levée. 6 déc

CIGARES DE LA HAVANE—35,000 regalias, en déchargement du brick Salvadora, à vendre par J. M. CABALLERO, 38, Vieille Levée. 6 déc

A VENDRE une fabrique d'Eau de Seltz et Limonade Gazeuse. S'adresser au bureau de l'Abeille. 27 nov—

CHANGE SUR PARIS—Traites à soixante jours de vue, en somme à la convenance des acheteurs, et à vendre par J. P. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée. 7 déc

VIN DE BERGASSE—En magasin et sous les clés de la Douane, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée. 7 déc

COGNAC—167 demi, quart et huitième de pipes des marques suivantes, Castillon 1846, Godard, Dussaut Jr, Alex. Seignette, Ail. Morton, Napoléon & A. Maurel, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée. 7 déc

CORNICHONS ASSORTIS—250 caisses cornichons français comprenant câpres, anchois, olives, à vendre par J. A. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée. 7 déc

BOUTEILLES A VINS—200 paniers de bouteilles en déchargement et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée. 7 déc

EAU DE VIE & ABSINTHE, ayant droit à l'exportation—300 caisses absynthe, de la marque Sauvajol, Brunetou & Co; 16 quarts eau de vie, 4me preuve, à vendre par POUGET FILS, 19, rue Conti, entre Chartres & Levée. 26 nov

NOUVELLEMENT reçu—40 meules Gruyère, 60 douzaines Neufchâtel, 100 [illegible] françaises, 300 liv. saucisson; 35 barils vin blanc, 30 barriques vin vieux et un assortiment de [illegible] pour famille, JEAN [illegible], enc. St-Pierre et Royale. 24 nov

TEREBENTHINE—[illegible] et à vendre par HAYMAN [illegible] & CO

Foire au bénéfice des Veuves Indigentes.

LUNDI SOIR, 10 COURANT ET SOIRÉES SUIVANTES,

A LA SALLE DE BAL ST LOUIS

LES dames de la Providence informent les habitants de la Nouvelle Orléans que lundi soir, 10 courant, et tous les soirs, pendant la semaine, une foire sera ouverte à la Bourse St Louis. Les bénéfices de la dite foire seront affectés à l'établissement d'une maison de secours pour les veuves indigentes de tous les pays et de toutes les religions. 5 déc

FOIRE AU PROFIT DES PAUVRES MALADES INDIGENTS.

L'ASSOCIATION de la Ste FAMILLE a l'honneur de faire savoir au public, en général, que sa FOIRE, annoncée pour le 9 de ce mois, aura lieu positivement, RUE DES [illegible], ENTRE MARAIS ET VILLERÉ, A LA SALLE D'ECONOMIE.

L'Association saisit cette occasion pour remercier les personnes généreuses qui lui ont fait parvenir leurs offrandes, et pour prier celles qui désireraient en faire, de les envoyer avant dimanche 9 du courant.

N. B. La foire s'ouvrira à 9 heures du matin et les jours suivants à quatre heures du soir. 7 déc—2f

Banque du Canal.

Nouvelle-Orléans, 9 novembre 1849.

LES actionnaires sont par le présent informés que l'élection annuelle des directeurs de cette institution aura lieu lundi, 10 décembre prochain, dans le local de la Banque, de dix à deux heures P.M. SAM. C. BELL, Caissier. 10 nov—3p e

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SOLEIL.

Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1849.

LE tableau des coupons pour les années 1846, 1847 et 1848, ayant été reçu, les intérêts déclarés pour 1849 seront payés au bureau de la Compagnie. L. MATTHEWS, Agent. 30 nov

BUREAU DES ASSURANCES, *Nouvelle Orléans, 5 décembre 1849.*

AVIS est par le présent donné aux marchands et autres personnes intéressées, que les steamboats suivants faisant les voyages entre Brazos et Brownsville sur le Rio Grande, sont déclarés impropres au transport du fret, et que nulles marchandises chargées à leurs bords ne seront assurées par aucune compagnie faisant partie de ce bureau. Ces steamers sont: J. E. Roberts, Col. Cross, Troy, Tom Kirkman et Little Yazoo. WM. CHAMBERS, Secrétaire. 7 déc—14f

P. & E. REILLY, Encoignure des rues Royale et Canal

OFFRENT en vente les marchandises suivantes, toutes de premier choix:—Robes mousseline suisse brodée, do crêpe blanc do, do dentelle à jupe et volants, do do noire do, do do brodée en couleur, grande nouv. Grenadines, gazes et mousselines soie pour soirées, Albarines article nouveau en couleurs vives pour bal, manteaux, cachemire brodé, satin, velours, &c, mantelets, paletots, visites, basquines, cols de fer, &c, châles cachemire, satin, soierie glacée, damassé, &c.

—SOIERIES—Armures, Alcyonnes et gros de Naples glacés, en nuances claires. Pekins et damas riches. Satins blancs et noirs, lévantines, gros du Rhin, taffetas cuits, &c., &c.

N. B. Nous venons d'ouvrir une caisse de châles crêpe de Chine, blancs, cerise, rose, saumon, &c., tous brodés dessins riches, et que nous vendrons à des prix beaucoup plus bas que le cours ordinaire. 6 déc

ADOLPHE PLUCHE

DE retour de Paris, a l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle Orléans et le Public, qu'il fera l'ouverture de son magasin, rue de Chartres, No 14, lundi prochain 10 décembre. 6 déc—4f

HENRY NOEL, MAISON D'IMPORTATION, rue Royale, 103 (attenante à la Banque de l'Etat).

VINS: De Bordeaux en caisses et en barriques. De Bourgogne, rouge et blanc. De Champagne.

LIQUEURS: Eaux de vie et Cognac; Absinthe Suisse de la marque Pernod. Kirsch Suisse, même marque.

MARCHANDISES SUISSES: 6 balles Mouchoirs Madras.

BRODERIES SUISSES: 2 balles parfaitement assorties: Robes, Mouchoirs, Cols, Bandes, Entre-deux, Jupons, Devant de chemises.

COUVERTURES DE LAINE: De toutes les dimensions et qualités, depuis les qualités les plus ordinaires jusqu'aux plus fines. 1 nov

GRAND RABAIS

SOIERIES, SCHALS, CACHEMIRES

MOUSSELINES laine, manteaux, mérinos français, visites, mantilles, paletots et toutes espèces de marchandises d'automne et d'hiver, réduites de vingt pour cent, à vendre par THOMAS BRADY, 22 rue Chartres. 5 déc

A VENDRE, *Pour Cause de Départ pour France.*

UN superbe magasin de BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE, HORLOGERIE, etc., des mieux placés de cette ville. Ce bien achalandé tant pour la vente que pour les raccommodages, ce magasin est très bien fourni de marchandises, tant à la mode française qu'à la mode créole, [illegible]. On vendra avec ou sans marchandises, [illegible] une partie des marchandises, à la convenance de l'acquéreur. Si d'ici au 25 de ce mois le dit magasin n'est pas vendu à l'amiable il le sera à l'encan, par L. L. Valeton et Barrett. [illegible] Conditions de la vente—comptant. S'adresser sur les lieux, rue de la Vieille Levée, No 162, ou aux encanteurs sus dits. 5 déc

A LOUER ou à VENDRE—Deux maisons nouvellement réparées et peintes, situées dans la rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St-Anne, [illegible]. S'adresser au numéro 25, rue Natchez. 5 déc

LABORDE & XIQUES ont transporté leur magasin No 3, rue Front, entre les rues Canal et Commun, vis-à-vis le débarcadère des bateaux à vapeur de Mobile. 4 déc

CIGARES—120,150 cigares Monte Cristo et Nueva Empresa, en débarquement du brick Selim, de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3, rue du Front.

SUCRE—50 caisses sucre jaune, de la Havane, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3, rue du Front. 5 déc

VENANT d'arriver de Bordeaux par le navire Massachusetts: 80 barriques vin rouge Queyries, 50 caisses do St Estèphe, 100 do vin blanc Sauterne, 6 demi-barils sardines. A vendre par PINO DE PUENTES & CO., 98, Vieille Levée. 5 déc

PATATES—450 barils Mechanics en bon ordre. MAIS—150 sacs prime en magasin. FOIN—600 balles prime de l'Est à vendre par E. CHAPMAN, 52 rue Tchoupitoulas. 8 déc

CHAUX—700 barils chaux de l'Ouest, à vendre par E. CHAPMAN, 52, rue Tchoupitoulas. 5 déc

MARCHANDISES pour le Mexique, ayant droit au drawback: 10 caisses foulards coton imprimés; 10 do madras; 10 do [illegible] bleu et rose, à vendre par H DE GOER & RIFFLARD. 5 déc

EN débarquement du navire Memphis, et à vendre par le soussigné, 100 liv. étain en feuilles (fort); 200 liv. vif-argent; 30 barils campêche; 10 barils bois jaune; 10 barriques soda; 10 barriques potasse; 5 barils bois Brésil; 100 liv. antimoine; 4 caisses essence d'anis étoilée; 14 barils sel d'Epsom; 4 do camphre; P. CUSACHS, enc des rues St-Philippe & Condé. 4 déc

EN magasin et à vendre—6 tierçons graine de lin; 15 barils alcohol; 10 do huile de lin; 12 barils essence de térébenthine, par P. CUSACHS, enc St-Philippe & Condé. 4 déc

BROSSES—Une caisse de 12 douzaines brosses, 6/0, premier choix, à vendre par P. CUSACHS, enc St-Philippe & Condé. 4 déc

COUVERTURES FRANÇAISES—En débarquement du brick Caroline, de Marseille 5 balles couvertures de 3 points, à vendre par PIERRE POUTZ, 25, rue de la Douane. 1 oct

California Planing & Saw Mill. *Rue de la Levée, No 165, entre les rues du Congrès et de l'Indépendance.*

CET établissement a toujours un grand assortiment de planches de pin et de cypres très secs. Bois de charpente de toutes dimensions et des meilleures qualités.

Poteaux et lambourdes de cèdre.

Dépôt de planches préparées avec soin, ainsi que voliges passées au moulin.

Cet établissement situé sur le fleuve, ayant le privilège du wharf, offre un grand avantage et une grande économie de charrois aux navires qui veulent prendre un chargement de bois de charpente. Sable du fleuve à bon marché.

Les omnibus de la Troisième Municipalité ont leur station près de l'établissement.

Les ordres laissés chez Llado, pharmacien, rue Condé, 27, entre Ste-Anne et Dumaine, sont promptement exécutés. 7 sept

AGENCE DE TABAC DES MANUFACTURES DE LA VIRGINIE—5,000 colis tabac des manufactures de la Virginie, comprenant toutes les variétés et grades de livres, 5, et 8s. que nous offrons au commerce aux plus bas prix et aux conditions les plus favorables. Nous recevrons par tous les arrivages de la Virginie, de nouvelles consignations.

Nos marques sont en partie comme suit:

Hobson Jones, Creole,	McKary & McCulloch, ex.
do do Magnolia;	P. Robinson, extra;
Booker Peytona;	I. Thomas, unique;
do Picayune;	do impérial;
W. L. Saunders, extra;	H. T. Sydnor, extra;
J. J. Saunders, do	Wingfield, 5s. et 8s. do

Et différentes autres marques de tabac fin et à bas prix. GEO. WINGFIELD & Co, 95, rue Gravier. 29 nov—30

DIVERS—25 caisses de fraises au jus; 2 do 200 boîtes champignons; 4 do 100 boîtes et 300 demi boîtes truffes au naturel; 3 do pâtés pois en grains et demi boîtes; 3 do pâtés truffés assortis, 150 caisses du do de Bourgogne; 15 barriques vin rouge Pauillac; 4 quarts de pipe Cognac J. Ménier frères, à vendre à bon marché, pour clore des consignations par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 125 rue Natchez. 14 nov

SACS A BLÉ OU A GRAINS—25,000 sacs en toile de 3 ½ boisseaux, manufacturés de Dundee, à vendre par McDOWELL & PECK, 96 rue Gravier. 8 nov

SOCIÉTÉ—P. F. Comer informe le public qu'il a pris pour associé Amédée Tessou et qu'ils continueront les affaires sous la raison P. F. COMER & Co. 27 nov

POUR le Marché Mexicain.—Jaconats, platillas, Bretannias, Barèges de fantaisie, Echarpes en crêpe, schalls brodés, Coton Lawrence, etc. Ainsi qu'un assortiment général d'articles convenables pour le marché mexicain, à vendre à très bas prix, par P. F. COMER & CO., Coin Bienville et Chartres. 27 nov

A [illegible] P. F. COMER & Co. 27 nov

Fabrique de Moutarde créole Louisianaise.

(*La seule permanente depuis 1833*)

RUE ST-LOUIS, No. 146

LE soussigné informe sa nombreuse clientèle, et le public en général, qu'ayant augmenté son matériel de manutention, il est à même de remplir tous les ordres qui lui seront adressés de la ville, de la campagne, ou du dehors.

Les personnes tenant restaurant, pension ou grocery, trouveront des conditions libérales en s'adressant à sa fabrique. Il recommande plus que jamais, à tous ceux qui ont l'intention de consommer de ses produits qui se vendent par les rues de faire attention à son cachet bleu portant *Moutarde créole* et à son étiquette verte surmontée d'un aigle.

Le soussigné fait savoir également qu'ayant chez lui un des premiers manipulateurs-parfumeur de France, il fabrique tous les objets de PARFUMERIE, et savons de toilette, aux prix de Paris.

On prépare aussi et consciencieusement, les principaux MEDICAMENTS d'après F. V. RASPAIL.

Un atelier de LITHOGRAPHIE pourvu de bons dessinateurs, écrivains et pressiers, est joint à l'établissement où sera exécuté avec soin, célérité et à des prix modérés, tous les ouvrages généralement quelconques qui ressortent de cet art. L. EVEN.

N. B.—Un homme sobre et bien recommandé trouvera un emploi avantageux pour colporter les produits de la fabrique. 3 déc—a

CLOTURE D'AFFAIRES. *LIQUIDATION POSITIVE.*

C. REDON,

Encoignure Douane et Chartres

ETANT déterminé à clore ses affaires, offre son grand assortiment de BIJOUTERIE, MONTRES, DIAMANTS, ARGENTERIE, PLAQUÉ, etc, etc, AU PRIX COUTANT et pour du comptant seulement.

Son magasin étant un des plus beaux et les mieux assortis de la ville, les acheteurs y trouveront d'excellents marchés.

Les ventes commenceront le 6 décembre, et continueront chaque jour, jusqu'à ce que le tout soit vendu. 7 déc—15

NOUVEAUTÉS DE PARIS

Vente au-dessous du prix coûtant.

Mme VINCENT

A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nlle Orléans qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment complet de nouveautés, telles que Chapeaux de satin, Rubans, Fleurs, Cachemire d'Ecosse, Voilettes, Bonnets, Eventails, Dentelles, Broderies en tous genres, Manteaux, Visites, Paletots &c. &c. &c.

Désirant quitter les affaires et liquider promptement le contenu de son magasin, Mme Vincent vendra toutes ses marchandises au dessous du prix coûtant.

Rue Royale encoignure Conti. 4 déc

X. LAMBERT, marchand, No 62, rue des Magasins, a constamment en main un assortiment de VINS, LIQUEURS CORDIAUX ET FRUITS A L'EAU DE VIE, qu'il offre à vendre à des prix modérés. 4 déc—☞

Soieries et Cachemires.

RECU par les derniers arrivages, les articles suivants:

SOIERIES EN COULEUR.

Pouli de soie glacé uni—Gros Grains, de toutes couleurs, Pouli de soie à raies—Satin à la Reine, uni, Do do broché, Do do broché, Do do damassé, Armures de toutes nuances, Isabelle, nouveau genre—Gros de Naples fantaisie, Gros de Naples, couleur fantaisie—Satins et moirés Florences, Marcelines.

SOIERIES NOIRES.

Gros Grain damassé, Levantine uni, Do do à raies et à carreaux, Pouli conte uni, Do do broches et unis, Italien do, Satin à la Reine, serges.

CACHEMIRES.

Couleurs claires unies, noirs do, do à la mode à carreaux do, broches de toutes nuances. Baréges unis et à dessin, cachemire d'Ecosse, Bombazine de toutes les nuances, alpaca de do.

Aussi:—Mouchoirs batiste, cols do, manteaux do, manteaux, schals, valenciennes, bandes brodées, voilettes, gants, manteaux de lits.

Ces marchandises étant toutes d'importation directe peuvent être vendues à des prix libéraux. D. H. HOLMES. 3 déc Rue Canal, entre Bourbon et Dauphine.

Marchandises par Colis. *GAMBLE & BOYLE,* 9, RUE BIENVILLE,

VIENNENT de recevoir par les navires Berlin, [illegible] et la Barque de Liverpool, un assortiment complet de marchandises en vente qu'ils offrent à vendre à des conditions libérales:—Impériales 4/4, Plaids 4/4 et 7/8, [illegible], Linons [illegible] et Bishop, Lacets et fil, [illegible], Damassés 7/4, Napes et serviettes damassées en fil, article supérieur. Coton [illegible], mouchoirs, lisières, etc., et plusieurs autres marchandises convenables pour les marchés américains et de campagne. 3 déc—6

No. 180, rue de Chartres, JULES BOSSE & PINAUD, Coiffeurs, *Successeurs de L. CHABAL.*

ONT l'honneur de prévenir leur clientèle et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un joli assortiment de marchandises, telles que cravates de soie, cols-cravates, cannes, parapluies, chemises de coton, chemises en cachemire, mérinos et flanelle, chaussettes, caleçons en mérinos, peignes d'écaille, buffle, brosserie, etc. etc. Un grand assortiment de parfumerie de Monpelas, dépôt de parfumerie de Lubin-Guerlain. Véritables gants de Jouvin.

Fabrique de postiches, perruques, toupets, cache folie, nattes, bandeaux frisettes. Leçons de coiffures.

Salon pour la coupe des cheveux, au premier. 24 nov—1m

TOILES—TOILES.

THOMAS BRADY, 22, rue de Chartres,

VIENT de faire l'ouverture d'un assortiment complet de toiles de ménage, importées directement des meilleures manufactures d'Europe: Toiles à draps, à chemises, damassés, nappes, serviettes, diapres, linons, batiste gaufrée, [illegible] et toutes les qualités de toiles.

Ces marchandises sont entièrement garanties pur fil. THOMAS BRADY, 22, rue de Chartres. 23 nov

M. DEVRIES,

PREMIER prix du Conservatoire de Bruxelles et élève des maîtres célèbres Bordogni et Geraldi, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera des leçons de chants français, italien et allemand aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. DEVRIES, Rue Bourbon, encoignure St Pierre, au Premier. 29 nov—1m

PENSION BOURGEOISE dans une famille créole—Deux ou trois familles et quelques Messieurs trouveront des appartements très convenables en s'adressant au No. 48 rue Dauphine. nov—1m

LEÇONS DE GUITARE. *F. KIRCHNER, chez M. Meyer,* No. 3, rue du Camp, ou 44, rue Royale.

F KIRCHNER, professeur de GUITARE, offre ses services aux dames et messieurs de la ville, qui désireraient apprendre ce bel instrument. Par sa méthode on peut, en peu de temps, devenir un guitariste habile. 29 nov—1m

NAVIRE Massachusetts de Bordeaux—72 futailles cognac 1re et 4me preuves, de différents âges, de la marque Pinet Castillon & Co. 25 caisses fruits au naturel. THOMAS PINET & Co, 123, rue Royale. 4 déc

NAVIRE Buena Vista, du Havre—35 paniers Champagne supérieur. THOMAS PINET & Co, 123, rue Royale. 4 déc

Rare occasion.

RECU par le navire Ferrière, du Havre, 1 caisse cachemire brodé grande nouveauté, à vendre à 25 cents la yarde, par U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, 29 nov entre les deux marchés, sur la levée

Damassé—Damassé.

ETOFFES damassées pour rideaux, nuances et couleurs assorties, article supérieur à 35 cents la yarde, chez U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, 29 nov entre les deux marchés, sur la Levée

EN débarquement du navire Jane Henderson, de Rotterdam—

MOSELLE	5 caisses	vin Winningen	1846.
do	5 do	do Breumberg.	
HOCK	5 do	do Scharzberg	1842.
do	5 do	do Erbach	1846.
do	5 do	do Charlachberg	1842.
do	5 do	do Marcobrun	1834.
do	5 do	do Johannesberg	do.
do	5 do	do Sparkling Moselle	1834.
do		Sparkling Ehrenbreitstein, à vendre par	

A. DELAMARE, 26, rue St-Louis. 5 déc

Couvertures.

25 Balles couvertures de laine de 3 à 10 points croisées, couvertures pour enfants et flanelles unies et croisées, à vendre par F HONOLD, 54 rue Royale. 4 déc—6

COUVERTURES de Granier—45 balles en débarquement du navire Lagrange, 46 do do do Emblem, à vendre à prix réduit, par H DE GOER & RIFFLARD. 5 déc

CHAMPAGNE—150 paniers vin de Champagne, à bord du navire Austerlitz, à vendre par COURVOISIER & Co, enc Royale et Orléans. 27 nov

FRUITS AU JUS—75 caisses fruits au jus, en grandes et demi bouteilles, à vendre par COURVOISIER & CO, enc Royale & Orleans. 27 nov

VINS—5 quarts de barriques Porto supérieur, du cru de la *Compagnie de Douro*, Oporto, à la Douane et sujets au drawback, à vendre par McDOWELL & PECK, 96, rue Gravier. 8 nov

PATE pectorale de Frères; do de Mou de Veau, de Degenetis; do de Naphe d'Arabie; Antiglaireux de Guillie; Purgatif et vomitif de Leroy; Sirop de Lamouroux et Briant; Capsules de Raquin et de Mothes; Chlorure de Soude, de Labarraque; Poudres de Ménier, &c. &c., en débarquement et à vendre par H BONNABEL, Droguiste, 1er déc 37, Tchoupitoulas, enc Natchez

A LOUER—Une bonne COUTURIÈRE, âgée d'environ trente ans. S'adresser à H BONNABEL, 1 déc enc. Natchez et Tchoupitoulas

MODES D'AUTOMNE.

C. M. SIMPSON, 9e RUE DE CHARTRES.

VIENT de recevoir de France les MARCHANDISES suivantes de la mode nouvelle et énumérées ci-dessous: Cachemire unis, couleurs à la mode, Mousseline de laine unie, Cachemire imprimés très riches, Velour brodé, do, Mousseline de laine, couleur voyante, Soieries couleurs changeantes très riches, Satine de Chine en couleur, Do do d'amis noir et couleur, Mouchoirs en linon et en toile, un grand assortiment, Palerines en dentelles, différents genres, Do en blonde do do, Do en [illegible] do do, Voiles blonde et satin en dentelles très riches, Cols et manchettes brodés, [illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

SAMEDI 8 Décembre 1849

La Seconde représentation de

LA JUIVE.

Grand opéra en 5 actes, musique d'Halevy.

☞ On commencera à 6½ heures.

Théâtre des Variétés

DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

M. PLACIDE informe ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans, que ce nouveau théâtre étant maintenant terminé sera ouvert pour la saison le *Samedi soir, 8 décembre 1849.*

Il espère que la disposition de l'édifice, l'élégance de la salle, la beauté des décorations et le confort cherché pour les spectateurs satisferont toutes les exigences. Il espère en outre offrir par le talent de sa troupe, une série de soirées agréables et conquérir l'approbation des citoyens de la Nouvelle-Orléans.

Architecte,	MM. D. E. Ellsworth.
Entrepreneur,	[illegible]
Décorateur en chef,	Mondelli.
Régisseur,	Bass.
Décorations de la scène,	Hampshire.
Machiniste,	Ellsworth.
Directeur en chef,	J. Placide.

Principaux artistes dramatiques: Mme C. Howard, Mlle Wallace, Mme Byrne, Mlle Melville, Mme Wood, " Myers, MM. Bass, MM. C. Howard, MM G. Holland, Dawson, Byrne, W. Wright, Caufield, Wood, Myers, Chippendale jr, Baker, Hawkins, et M. J. Placide.

Chef d'orchestre, sig. L. Gabici.

Corps de Ballet.

Mlle ANTONIA HILARIOT, première danseuse du grand théâtre de Madrid.

Mlle BARON, première danseuse du grand théâtre de la Nation, de Paris.

Mlle VALLEE, de l'opéra de New-York.

M. Maugin, Senor Vegas, M. Pinguely, — Principaux sujets de l'opéra de Paris et dansant pour la 1re fois aux Etats Unis.

Mme Campbell, Mlle Mathews, Melle Smith, Mme Maxwell, " Imogene, Mme Burns, " Wilson, Mme Walters, Mlle Munson, Mme Shephard, Mlle Lee, Mlle Wallace, MM Gant, MM. Schiller, MM. Sinclair, Shephard, Durant, A. Watson, Davis, Wilson, Young, Hawkins, Gasner, Hampshire.

Prix d'Entrées:

Premières loges, premières et 2mes galeries et parquets, 75 cts. Loges supérieures, 50. Galerie et galeries pour les personnes de couleur, 25 cts.

SAMEDI et DIMANCHE soir, 8 et 9 courant, le spectacle commencera par une ouverture nouvelle composée expressément pour cette occasion par L. Gabici et dédiée aux patrons du Théâtre des Variétés.

Suivi par une introduction prologue et mythologique, politique, patriotique et comique, écrit par M. Bass et portant le titre de

ETOILE DES VARIETES.

Suivi d'un GRAND DIVERTISSEMENT, Conduit par M. Maugin.

Pas seul, par Mlle Baron. Et le corps de ballet.

Grand Pas de Deux, par Mlle Antonia Hilariot & M. Maugin.

Ensemble par le corps de ballet.

Suivi d'une pièce comique nommée

LE JOUR APRES LA FOIRE,

A laquelle a été ajouté

La Fête de Terpsichore, Ballet.

Pas comique, par M Pinguely. Pas de trois, Mme Baron, MM. Pinguely et Schiller. Divertissement, Senor Vegas. L'ANDALOUSE (pas Espagnol) par Mlles Antonia, Hilariot, et Senor Vegas.

Le spectacle sera terminé par les extravagances musicales de

JENNY LIND,

Jenny Lind, Mme C. Howard.

Les morceaux suivants seront chantés par cette dame. Je suis la Bayadère, Bochsa; Récitatif Partez, original, l'air Ecoutez, Ecoutez, original; Grande scène; A la fois jure, Donizetti; duo, Viens braver la mer, (avec J. Placide) Bellini, finale—"Jenny Lind" un air populaire avec W. Wright. Baron [illegible] Berry, M. T. Placide.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, on commencera à 7 heures précises. Le contrôle sera ouvert vendredi et les jours suivants de 10 à 2 heures et de 3 à 6 heures, ou l'on pourra prendre des billets à l'avance.

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver.—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis. SALVADOR VIOSCA, propriétaire. WHITLOCK, directeur.

N. B.—On trouvera aussi à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—☞

SALLE DE BAL D'ORLEANS.

A LOUER pour la saison, à des conditions avantageuses, en s'adressant immédiatement à COURVOISIER & Co, 7 nov enc Royale et Orléans

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NASHVILLE.

Capital $300,000 payé.

Surplus de 200,000 en réserve.

JAMES WALKER, Secrétaire. JAMES A. PORTER, Président.

ASSURANCES contre l'incendie, les risques de Mer et Rivières, &c., faites au plus bas prix, à des primes réglées et payées avec promptitude au Bureau de l'Agence, No. 23, rue du Camp. W. B. PARTEE, agent. 18 mars—1an

WHITE-HALL, No 44, RUE ST-LOUIS, *SALON D'HUITRES, CAFÉ, &c, &c.*

NOUS allons ouvrir le 1er décembre, dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement dont le besoin se faisait sentir dans les limites de la Première Municipalité.

Nous avons fait construire un salon réunissant en même temps un café et un établissement pour la consommation des huîtres.

Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense, ni négligé aucune mesure tendant à donner un cachet de supériorité à notre établissement sur tous ceux de ce genre à la Nouvelle Orléans.

Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre salon pour se procurer les meilleures huîtres qu'il sera possible d'obtenir, et les liqueurs maintenues dans notre établissement le plus strictement [illegible] et nous tâcherons d'en faire un lieu de rendez-vous agréable pendant les longues soirées d'hiver.

Une magnifique salle de billard est attachée à la maison. Notre salon sera richement décoré, splendidement éclairé et les travaux que nous y faisons faire, à d'énormes dépenses, par des artistes du premier mérite, lui donnera une apparence flatteuse.

Nous n'emploierons que des garçons de salle polis et prévenants. Un caissier de premier ordre sera attaché à la maison. Nous venons donc respectueusement solliciter le patronage du public pour notre nouvel établissement, lui donnant l'assurance que si son concours nous est acquis, nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour ajouter encore au bien-être et à l'élégance dont nous nous proposons d'entourer les personnes qui daigneront nous honorer de leurs visites. 24 nov S. VIOSCA & Co.

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS.

N. BRADNER SMITH, Marchand Commissionnaire, No 89, rue Gravier (au Premier.)

OFFRENT A VENDRE—Schalls longues, crêpe de Canton, brodé, 8/4. Schalls blancs crêpe de Canton, brodé, 8/4. Do unis do do do 8/4. Do blancs do do brodés, orange, écarlate, bleu, vert, &c. Schalls levantine en couleur et à dessins, 8/4. Do barège brodé, 8/4. Do cachemire tout laine et imprimé, 8/4. Echarpes, crêpe de Canton, brodés et damassés—Gants en chevreau—Cravates en soie, noires—Mouchoirs brodés—Foulards de soie, petits dessins—Foulards satin blanc brodés extra riche—Satin damassé, rose, blanc, bleu—Indiennes claires et brunes, coton doré, de blanc, chemises à raies, [illegible] à carreaux et à raies, fantaisie pour le commerce du Sud et avec les Indiens, Cambertie, Chambray, double à raies, toile d'Assou, colombiens à raies, foulards assortis. 15 nov—30f

Aux Constructeurs de Machines, Ingénieurs et Plombiers.

J. W. METCALF, manufacturier à New-York, vient d'ouvrir un magasin au No 41, rue Poydras, encoignure Fuscher, où il aura toujours en main un grand assortiment des articles suivants: Robinets à levier (dit Bibb), Robinets à vapeur, avec connection simple et double. Robinets à jauger, Do do de Mississipi, Robinets doubles (dits [illegible]) de 1 à 3 pouces pour les sucreries et distilleries. Robinets à huile et récipients à huile, Robinets cylindriques, Robinets pour mettre les liquides en bouteilles, vin, bière, etc.

Le plus grand assortiment du Sud et de l'Ouest comprenant robinets à levier, dits Bibb et robinets de tout genre et convenables pour les plombiers. 23 nov—30f vis

Ouverture de Marchandises d'Hiver.

MESSIEURS E. VALMONT & CO., No 56, rue de Canal, Nlle-Orléans, ont récemment ouvert et continuent à recevoir par tous les navires venant du Havre, un magnifique assortiment de soieries, [illegible] cachemires à la mode, [illegible] riches, [illegible] etc. Ainsi un grand assortiment de [illegible] de pays qui seront vendus à des prix très bas.

Couvertures françaises.

En outre, le plus bel assortiment de couvertures françaises qu'il y ait en ville, variant en grandeur et qualité, depuis la 1re couverture de berceau jusqu'à la plus belle couverture 14 points, ou meilleure qualité. E. VALMONT & CO., No 56, rue du Canal. 19 nov

LA Société qui existait entre MM. E. Tatout, J. B. [illegible] et J. B. Lacoste, a été dissoute par consentement mutuel, [illegible] notaire en cette ville. MM. E. Tatout et J. B. R. [illegible] continueront les affaires [illegible] E. TATOUT & CO.

[illegible]